

[Traduction]

**L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'informe mon honorable collègue que je n'ai pas soulevé cette question à l'occasion de ma rencontre avec le ministre des Affaires étrangères soviétique. J'ai traité d'une autre affaire, mais non de celle-ci, pour un certain nombre de raisons, notamment parce qu'elle est encore devant les tribunaux soviétiques. Je comprends que l'avocat qui défend la personne en cause voudra interjeter appel. L'ambassade du Canada à Moscou suit l'affaire de très près depuis le début.

[Français]

**M. Wagner:** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Pour faire suite à la réponse du ministre, accepterait-il, à l'occasion d'une déclaration sur motion, dans les prochains jours, de faire connaître à la Chambre les renseignements qu'il détient sur cette affaire, et répondre ainsi aux nombreuses questions soulevées dans l'opinion publique touchant, notamment, la protection accordée à un ressortissant muni d'un passeport canadien, les demandes d'extradition formulées dans le passé contre des individus résidant au Canada et soupçonnés de crimes de guerre, et la facilité apparente de l'obtention d'un passeport, même lorsque le gouvernement est au courant des antécédents suspects d'un requérant, comme dans le cas présent?

● (1440)

[Traduction]

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, nous avons obtenu beaucoup de renseignements sur cette affaire. Je verrai s'il est possible de les compléter par une déclaration ou un autre moyen. L'affaire est complexe, du fait que la personne en cause est citoyen canadien et aussi citoyen de l'Union soviétique, selon les lois de ce pays. A ce titre, elle est jugée en vertu des lois soviétiques.

\* \* \*

### LA COLLINE PARLEMENTAIRE

#### LA SÉCURITÉ—LE RECOURS À LA FORCE ARMÉE

**M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham):** Monsieur l'Orateur, ma question est supplémentaire à celles qui ont été posées auparavant au solliciteur général, que je félicite d'avoir pu conserver son portefeuille. Je suis surpris que le ministre n'ait pas fait aujourd'hui une déclaration à l'appel des motions au sujet des événements déplaisants qui se sont produits hier sur la colline parlementaire. Comme c'est la deuxième fois en six mois que de telles manifestations violentes se produisent sur la colline parlementaire, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement compte prendre pour éviter que cela ne se reproduise?

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, d'importantes mesures ont été prises hier. Outre les agents de la Gendarmerie royale qui étaient en faction sur la colline parlementaire, il y avait la protection des Forces armées. Nous avons en réserve la brigade anti-émeute de la Gendarmerie royale, que l'on estimait suffisante et qui est entrée en scène à la dernière minute en fin d'après-midi. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, la Gendarmerie royale, de concert avec les Forces armées, est responsable de la sécurité sur la colline parlementaire. Nous voulons que la colline parlementaire soit le plus

### Questions orales

accessible possible au public qui veut s'y rendre. Nous ne voulons pas décourager les manifestations pacifiques, d'un autre côté, nous voulons intervenir en cas de violence, comme ce fut le cas hier.

**M. Lawrence:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si je comprends bien la loi, avant de pouvoir faire appel aux membres des Forces armées en cas de désordre civil, il faut obtenir la permission soit du procureur général de la province en cause soit du procureur général du Canada. Est-ce que cette permission a été accordée hier?

**M. Allmand:** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si cette permission a été accordée. Étant donné que les membres des Forces armées étaient sur la colline pour l'ouverture du Parlement, ils étaient prêts à venir en aide à la police le cas échéant. Je pense qu'une partie d'entre eux est en effet intervenue.

\* \* \*

### LES GRAINS

#### LA QUESTION DES FRAIS DE SURESTARIE CAUSÉS PAR LA GRÈVE DES MANUTENTIONNAIRES—L'OPPORTUNITÉ D'UNE INTERVENTION MINISTÉRIELLE

**M. J. H. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Étant donné que le gouvernement est intervenu en mai dernier, si je me souviens bien, dans la grève des manutentionnaires de grain de la côte ouest et qu'il semble maintenant hésiter à prendre des mesures pour mettre fin à cette grève, est-il prêt à assumer les frais de surestarie qui augmentent chaque jour et s'élèveront bientôt à plusieurs millions de dollars?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement s'est employé, notamment par l'intermédiaire de son ministre du Travail, à mettre les parties d'accord. Il a manifesté clairement son désir de légiférer si, finalement, les efforts tentés n'aboutissaient pas. Le gouvernement n'a pas l'intention de prendre à sa charge les frais relatifs à cette grève pas plus qu'il ne le ferait pour toute autre grève. Les compagnies céréalières dont un grand nombre appartiennent à des agriculteurs, auraient toujours pu éviter ces frais en acceptant les recommandations du rapport Perry.

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LES DÉMARCHES MINISTÉRIELLES EN FAVEUR DE VALENTYN MOROZ INCARCÉRÉ EN URSS

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures le gouvernement a prises depuis la dernière session pour tenter de persuader les autorités soviétiques de libérer Valentin Moroz?

**L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je me suis informé de l'état de santé de cet intellectuel auprès du ministre des Affaires étrangères soviétiques. Beaucoup de gens d'ici s'en inquiètent. Le premier ministre et mon prédécesseur ont fait des demandes pressantes aux autori-